

DÉTAILS DE L'ÉMISSION

Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA+/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	1 G\$ CA
Date de négociation :	13 mai 2022
Date d'émission :	20 mai 2022
Date d'échéance :	20 mai 2032
Coupon :	3,65 %
Taux de rendement :	3,651 %
Prix :	99,992 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+70,5 pb
Canada de référence :	CAN 1,5 % du 1 ^{er} décembre 2031
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market
Chefs de file :	CIBC, HSBC, RBC et Scotia
Co-chef de file senior :	SEB

- Le 13 mai 2022, le Québec a réalisé avec succès sa septième émission d'obligations vertes.
 - Avec un livre de commandes de plus de 2,7 milliards de dollars canadiens, le Québec a connu un succès qui lui a permis de réaliser sa plus grosse émission d'obligations vertes depuis la mise en place de son programme en février 2017.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, investisseurs qui ont représenté 87 % des ventes totales.
- L'émission a connu une large distribution dans le marché primaire, avec 64 investisseurs (80 % au Canada, 12 % en Asie, 7 % en Europe et 1 % aux États-Unis). Quant aux types d'investisseurs, 44 % étaient des gestionnaires d'actifs, 25 % des fonds de pension, 19 % des banques, 9 % des banques centrales et institutions officielles et 3 % des assureurs.
- Au Canada, seuls trois gouvernements, donc celui du Québec, émettent des obligations vertes. Il s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes en réalisant, au minimum, une émission par année fiscale.

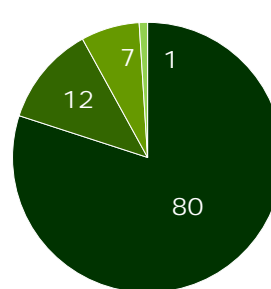


EXÉCUTION

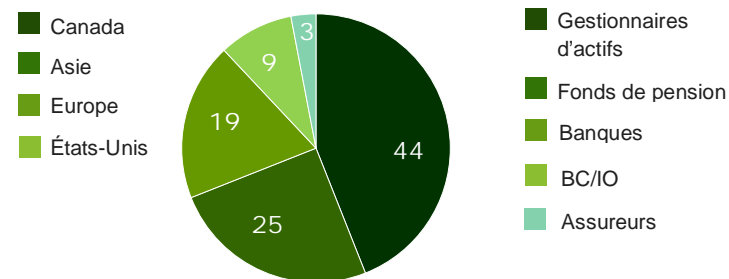
- Jeudi 12 mai 2022 : Le mandat a été annoncé à 9 h 15, et une présentation Web à l'attention des investisseurs a été mise en ligne sur le site Web du ministère des Finances. Cette présentation mettait en lumière le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, les projets admissibles à recevoir des fonds et l'utilisation du produit de cette septième émission d'obligations vertes.
- La transaction a officiellement été annoncée, pour une échéance de 10 ans et un montant minimum de 750 millions de dollars canadiens, avec une indication initiale d'écart de taux basée sur la courbe des taux d'intérêt d'une obligation conventionnelle du Québec.
- Vendredi 13 mai 2022 : Avec un livre de commandes dépassant 2,7 milliards de dollars, le Québec a pu augmenter la taille de l'émission à 1 milliard de dollars et resserrer l'écart final à 70,5 points de base, soit environ 1,5 point de base plus bas que l'écart d'une émission conventionnelle du Québec. Ce niveau a permis d'équilibrer la qualité du livre de commandes, tout en offrant la possibilité à la transaction de performer sur le marché secondaire.

Distribution (en pourcentage)

Géographique



Par type d'investisseurs





UTILISATION DU PRODUIT

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les 12 mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les 6 mois précédant leur émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices sur l'environnement.

CADRE DE RÉFÉRENCE ET PROJETS ADMISSIBLES

- Les fonds obtenus serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Ce cadre de référence s'est vu attribuer la plus haute cote possible par l'organisme CICERO (Center for International Climate Research), soit *dark green* (vert foncé).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire) :
 - transport public
 - efficacité énergétique
 - énergies renouvelables
 - gestion durable des déchets
 - aménagement durable du territoire
 - gestion de l'eau ou assainissement des eaux
 - gestion forestière, agricole et des terres
 - adaptation au climat et résilience

PROJETS ADMISSIBLES POUR LA SEPTIÈME ÉMISSION

En plus de projets financés par de précédentes émissions d'obligations vertes du Québec, trois nouveaux projets ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront faire l'objet de financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes :

- le tramway de Québec
- le programme Accessibilité du métro de Montréal
- le programme d'électrification des centres de transport de la Société de transport de Montréal

